



## Compte rendu Comité Directeur du 19 Aout 2020

Compte tenu des circonstances sanitaires nationales ce Comité Directeur a lieu en visioconférence.

Besançon, le 19 Aout 2019

Présents : Jean-François CONTANT, Christophe BAILLY, Jean-Pierre BELUARDO, Michel BAVEREL (CD25), Brigitte BORDET, Christophe BOUILLET (CD71), Frédéric CHAGUE, Marc CHARPENTIER, Jean-Louis DELORME, Didier FOULONT, Nicolas JOLY, Daniel LAURENCE, Philippe LEDOUX, Philippe LEGER, Stéphane MAGNAT, Jacques MALON, Laurence MATHEY, Magali MONNOT, Laurent PERRARD, Gérard QUATREPOINT, Jean-Paul RENARD, Marie-Laure YVRANDE.

Excusés : Michel BRENNER, Isabelle CORNU, Michel GELOT (procuration à Jean-Paul Renard), Alain GUSCHING, Marie-Geneviève LASSERRE (procuration à Magali Monnot), Claude MAGRIN (procuration à Brigitte Bordet), Marine PASCOËT, Thierry PETAMENT, Alain PIGUET, Christian POULALIER (procuration à Marc Charpentier), Joël TOMAKPLEKONOU, Nathalie VION (procuration à Gérard Quatrepoint) .

Invités : Jean-Christophe DINCHER, Félix JOLIVET, Jordan ROUX.

### **1. Ouverture par le Président**

Le Président JF CONTANT remercie les personnes présentes en cette période de congés et de COVID à cette réunion dématérialisée nécessaire pour des raisons de respect des procédures.

Les CTC effectuent tous ensemble leur rentrée à Beaune et le personnel administratif est également au complet depuis cette semaine. Les sollicitations des clubs sont nombreuses en cette période de reprise d'activité. L'organisation à mettre en place pour organiser une rencontre amicale est compliquée, le Président tient à féliciter le club du CS BEAUNE pour son excellente organisation dans le cadre de la rencontre Beaune Dijon.

Le Président a tenu également à remercier les membres du personnel pour leur investissement au cours de cette crise.

### **2. Approbation du compte-rendu du dernier Comité Directeur du 06 Juin 2020**

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



### **3. Validation des membres de la commission des litiges**

#### *Présentation JC DINCHER*

Les commissions des règlements et des mutations disparaissent et sont remplacées par une seule et même commission intitulée : « Commission des litiges » au niveau fédéral et régional.

Les actions de la commission :

La Commission des litiges est compétente pour connaître :

- de tout différend de nature administrative né de l'application des règlements tels que l'opposition à une mutation, la qualification d'un joueur ou le respect d'une obligation, et dont le traitement n'est pas expressément attribué à un autre organe ou commission ;
- de tout différend de nature sportive survenant à l'occasion de l'organisation ou du déroulement des compétitions et rencontres organisées ou autorisées par la F.F.R. tel qu'une réclamation ou la contestation d'un forfait.

Les membres des deux commissions (règlement et de contrôle des mutations) sont proposés pour intégrer cette nouvelle commission.

Membres de la commission des Règlements saison 2019-2020 proposés pour intégrer la commission des litiges :

- Robert CHABROST
- Alain VALLON
- Bertrand MANIERE
- Jean-Paul RENARD
- Daniel KRIEGER
- Bertrand MANIÈRE
- Yves OGEAS
- Jacky BERNARDI
- Marie Gèneviève LASSERRE
- Jean-Marc LACOUR
- Jean-Pierre BELUARDO
- Patrick BORNE
- Raphael GUARAGNA

Membres de la commission de contrôle des mutations 2019-2020 proposés pour intégrer la commission des litiges :

- Claude MAGRIN
- Magali MONNOT
- Jean-Pierre BREUGNOT
- Philippe LEGER
- Gerard SOMMET et Christian BUISSON, Président des Commissions des Epreuves ne peuvent plus faire partie de cette commission
- Nouveau Membre : Jean-Marc CHAPUIS

Laurent PERRARD a tenu à souligner que ces personnes avaient été désignées pour un mandat et qu'il était logique de les reconduire dans cette nouvelle commission.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la composition de cette commission des litiges.



#### **4. Présentation et validation du Règlement Sportif des championnats régionaux seniors 2020-2021 (envoyé en annexe avec la convocation)**

Présentation Felix JOLIVET et Jean-Christophe DINCHER.

Ce document a été élaboré par un groupe de travail composé des Présidents des commissions des Règlements et des Epreuves accompagnés de Felix JOLIVET et Jean-Christophe DINCHER.

Il a été mis en place en tenant compte de la publication des différents titres des Règlements de la FFR, des analyses effectuées sur les conséquences de son application la saison passée, et des retours d'engagements des clubs.

Il a été rendu plus clair et plus lisible et a été envoyé à la fédération à la fin du mois de juillet afin de recueillir l'avis des services concernés. Les règlements des compétitions jeunes et féminines seront annexés à ce document.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Règlement Sportif régional 2020-21.

#### **5. Présentation et validation du Règlement financier des championnats Bourgogne Franche-Comté 2020-2021 (envoyé en annexe avec la convocation)**

Présentation de Gérard QUATREPOINT :

Les différents articles sont maintenus sans modifications importantes.

3 prélèvements seront opérés en remplacement des prélèvements mensuels.

Prélèvement n°1 – Fin Novembre 2020

- Montant des cotisations prévues à l'article 1
- Frais d'inscriptions aux diverses formations
- Bulletin officiel de la Ligue

Prélèvement n°2 – Fin Février 2021

- Sanctions arrêtées à la fin de la phase aller (cartons jaunes et rouges)
- Utilisation de la visioconférence pendant la phase aller

Prélèvement n°3 – Juin 2021

- Redevances
- Sanctions (cartons jaunes et rouges) de la phase retour.
- Représentants fédéraux, arbitrage
- Formation (recyclage, VAEF)
- Utilisation de la visioconférence pendant la phase retour
- Cotisations licences
- Frais de mutations

Ces prélèvements ne seront pas (ou pas intégralement) effectués dans la mesure où le club dispose d'un solde créditeur suffisant sur son compte « ligue ».

NB : La mise en place du plan de relance de la fédération n'entraînera aucun débit sur les comptes clubs jusqu'en juin 2021 pour les autres postes.



*Remarque :*

*JL DELORME : Il n'est pas écrit que la suppression des prélèvements sera actée. Le CD 21 a clairement écrit qu'il n'y aurait pas de prélèvement ?*

*G QUATREPOINT : la FFR nous impose la précision des montants ce qui paraît logique. La plupart des articles se terminent par une annotation précisant que la mise en place du plan de relance de la fédération n'entraînera aucun débit sur les comptes clubs jusqu'en juin 2021. Il est clairement écrit qu'il n'y aura pas de prélèvement.*

*Départ de JL Delorme de la réunion à 19h30.*

*M Charpentier : C'est un plan de relance pour les clubs, si les clubs sont assez riches, ils ne facturent pas les licences mais ce n'est pas la bonne solution.*

*JF CONTANT : par rapport au plan de relance, nous appliquons les consignes fédérales. Pour savoir ce que le plan de relance va lui rapporter, il faut bien indiquer le coût de chaque poste. Le licencié doit payer sa licence et le club ne sera pas prélevé.*

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le Règlement Sportif régional 2020-2021.

## **6. Mode d'approbation des règlements sportif et financier**

Laurent PERRARD :

Il est obligatoire de faire adopter nos règlements sportif et financier par nos clubs.

Nous avons pensé programmer une réunion à Arbois début septembre mais le contexte actuel du covid nous impose d'être prudent et donc ne pas organiser ce regroupement.

Les services de la société I-Péricles ont été utilisés par la ligue Régionale en tant que prestataire à l'occasion de notre Assemblée Générale du mois de juin et permettraient à chaque club d'adopter ou non ces deux règlements avec le concours d'un huissier de justice certifiant les résultats. La prestation serait facturée environ 600 €.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité le principe de validation par nos clubs des règlements sportif et financier par voie dématérialisée avec la société I-Péricles.

Dans le même temps il est proposé de valider l'organisation de l'Assemblée Générale de juin 2021 à l'US Arbois.

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité cette proposition.



## **7. Mouvements des clubs et des élus**

### **MOUVEMENTS DES ELUS**

Démission de Johann JANES du Comité Directeur de la Ligue et des Commissions dont il était membre.

### **MOUVEMENT DES CLUBS**

- Demande d'affiliation des Redoubstables (club exclusivement dédié à la pratique féminine) dans le département du Doubs.
- Demande de mise en sommeil du club ERVPC

Question de Jean-Paul RENARD : pourquoi une mise en sommeil et pas une dissolution ?

Réponse : c'est la volonté du club.

Précision de Gérard QUATREPOINT ; le club est à jour financièrement.

### **INFORMATIONS AUTRES**

Maintien de l'engagement du RC Langres en Championnat Régional dans notre Ligue (accord verbal en attente des retours de signatures)

Création d'une équipe +18 ans compétition à Lure (RO Luron)

Arrêt de la catégorie +18 ans du RC Ordon

## **8. Demande de mise en sommeil du club Entente Rugby Vauzelles Pougues La Charité 7734F**

Le Comité directeur approuve à l'unanimité la mise en sommeil de l'association Entente Rugby Vauzelles Pougues la Charité. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ayant décidé de prononcer cette mise en sommeil est joint à ce compte rendu.

## **9. Train du rugby**

Le tracé a été décidé par la SNCF. Belfort avait candidaté, la ville de Chalon sur Saône a été retenue. La date retenue est le lundi 14/09/2020 à partir de 9h.

Le train reviendra à plusieurs reprises dans différentes villes lors des prochaines saisons.

Suite à la crise covid, nous ne pouvons mettre en place certaines actions.



L'inauguration regroupera un maximum de 30 personnes avec une liste d'invités imposée par France 2023.

Programme détaillé en annexe.

Chaque wagon, max 10 personnes, c'est à la Ligue de faire la demande de l'accueil de plus de 10 personnes et la demande d'autorisation d'accès au parvis.

LP : la RWC est dans 3 ans, le passage du train 2 semaines après la rentrée scolaire, en pleine crise covid ; après avoir écarté les acteurs locaux, la FFR nous dit ce jour qu'un interlocuteur local serait judicieux. Cela est maladroit mais nous allons faire le boulot. Je crains que le passage du train ne soit pas un succès et je reste dubitatif quant à la façon de faire qui reste cavalière.

CLC 2023 : nous avons l'accord de représentants politiques, institutionnels et consulaires. Un représentant de chaque club où il y a un camp de base. Soit Dijon, Macon, Le Creusot....

D Foulont : ce sera le stade ou les Gazelles pour Dijon ?

JR : ce sera un représentant des 2

### **9. Répartition des services civiques – Jordan ROUX**

La Ligue régionale dispose cette saison de 18 contrats civiques.

Un service civique sera rattaché à la Ligue sur de la formation video auprès des éducateurs en formation.

Jordan a présenté les 16 dossiers reçus à la Ligue. Il reste encore une place disponible.

### **10. Questions diverses**

Marc CHARPENTIER indique que la FFR a versé seulement 71% de la somme prévue pour la réalisation des actions pourtant effectuées. Marc CHARPENTIER avait interpellé Mr MARTINEZ (Trésorier de la FFR) sur le versement du POS. 2 mois plus tard Il nous manque 20 000€. Nous avons réalisé les actions.

JF CONTANT : à ces 29 000€ il faut rajouter - 30 000 suite à la suppression de la subvention de l'adjoint de pôle avec les minibus du pôle cela fait -70 000€.

JR : nous avons été contrôlés sur le chômage partiel. Le retour est bon car nous ne sommes repris que sur 2 taux horaire brut soit 1200€ à rembourser sur 34 000€. GQ : l'argent rendu est un excédent donc nous n'aurions pas dû le toucher. 2 clubs sportifs sont en contrôle actuellement.

JCD : au niveau de la Ligue, nous avons le nécessaire mais pour le public à qui nous louons type banque ne reviendrons pas pour le moment mais nous avons d'autres touches.

JR : nous sommes en contact permanent avec les différentes préfectures. Bonne nouvelle, La Côte d'Or accepte la présence sur les mains courantes. Nous restons sceptiques sur les organisations EDR et l'ensemble de l'organisation des matchs.



Merci aux Covid de secteur et des clubs.

JP RENARD souhaiterait connaître les dates des élections :  
FFR 3/10, ligue 7/11 et 5/12 pour les Comités départementaux.  
Les CD travaillent tous à la rédaction des nouveaux statuts et règlements intérieurs.

Clôture par le Président qui remercie les participants malgré les vacances, la garde des enfants.

Bonne suite à tout le monde.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20H26.

Laurent PERRARD

Jean-François CONTANT

Secrétaire Général

Président